

# La Tribune

SANTÉ  
**FO**

n° 99 - Mars 2019

Après un congrès de combat, une  
année 2019 de résistance pour  
notre fonction publique et  
nos statuts

# La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

verse chaque mois 1 300 000 pensions,  
compte 2 400 000 actifs cotisants,  
est en relation avec  
44 000 employeurs territoriaux et hospitaliers.

Retrouvez toute l'information et les services de la CNRACL  
sur son site internet

**[www.cnrACL.retraites.fr](http://www.cnrACL.retraites.fr)**

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales est gérée à Bordeaux  
par la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.



**CNRACL**

La retraite des fonctionnaires  
territoriaux et hospitaliers

# RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUERIR !

Je tiens à vous remercier de votre participation à notre congrès fédéral de Rouen.

Un congrès extrêmement riche: 2000 participants, 1080 délégués, de nombreuses interventions qui nous ont fait part des difficultés rencontrées par les personnels, tant au niveau des rémunérations, des effectifs que des conditions de travail.

Ce fut une fois de plus l'expression des syndicats, expression nécessaire pour que perdure dans notre organisation la démocratie syndicale.

Oui, notre congrès fédéral de Rouen a confirmé la nécessité de poursuivre notre lutte quotidienne contre cette politique libérale appliquée par les différents gouvernements depuis des années.

Les rapports financiers et moraux adoptés par plus de 95% des syndicats, prouvent que la ligne fédérale est conforme aux résolutions adoptés lors du congrès de Reims et je tiens à vous remercier de votre confiance.

La conclusion de nos travaux au travers des différentes résolutions démontrait la nécessité d'engager une action.

Aussi, comme annoncé lors du congrès, nous avons organisé ce périple revendicatif avec pour point de départ la ville du Havre et pour arrivée une manifestation aux abords de Matignon.

Cette action a permis de constater dans les différentes communes traversées, que la disparition des services publics (hôpitaux, agence postale, service des impôts, écoles, services municipaux, maisons de retraite,...) n'était pas une vue de l'esprit, mais bien une réalité qui détruit le principe républicain d'un égal accès de tous les citoyens au service public.

**Et c'est plus de 8 000 camarades qui étaient présents à la manifestation à Paris.**

**Oui c'est une réussite, même si comme à l'accoutumée, les médias n'ont pas souhaité relater cette action. Il est vrai qu'une action organisée dans le calme ne permet peut être pas de battre des records d'audimat !**

**Mais nous ne lâcherons rien !**

**Nous nous devons de mobiliser l'ensemble des personnels, par la tenue d'assemblées générales, afin de construire ce rapport de force indispensable pour stopper les projets gouvernementaux de remise en cause de tous nos acquis sociaux.**

**Car cette année 2019, verra de nouveaux chantiers comme les retraites, la réforme de la fonction publique, l'assurance chômage, le projet de loi PACTE,... qui sont dans la continuité de la destruction de notre modèle social.**

**Alors oui nous resterons fidèles à notre cahier de revendications, afin d'assumer pleinement notre rôle d'organisation syndicale à savoir la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.**

**Merci de votre militantisme, de votre engagement à poursuivre le travail engagé par nos anciens, qui ont permis la construction des garanties collectives indispensables au bien être des salariés.**

Vive notre confédération générale du travail FORCE OUVRIERE et notre fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE!



Yves KOTTELAT  
Secrétaire Général

3	Editorial Yves KOTTELAT
4	Editorial Yves VEYRIER
5	Avant projet de loi transformation de la fonction publique
6	échos du Congrès de Rouen 2019
13	du Havre à Matignon
20	Loi buzyn
22	Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis
23	la réforme des retraites
26	femme militante Agnès DEBEVER

# Yves VEYRIER

## Secrétaire Général



Chers camarades,

La manifestation nationale initiée par les syndicats de fonctionnaires Force Ouvrière le 7 février dernier a été un succès concluant le périple réalisé entre le Havre et Matignon par les militants FO de la Fonction publique. Au cours de cette action, des étapes ont été organisées dans des localités, souvent rurales, où les services de proximité sont menacés de fermeture ou déjà fermés. J'étais avec eux à l'hôpital Eure Seine puis au collège Pablo Neruda, fermé il y a un an.

Elle visait également à montrer notre détermination et l'engagement des agents pour faire vivre ces services publics, alors que le gouvernement persiste et signe, à la fois sur la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022, et sur les grandes lignes de la réforme de la fonction publique qui viennent d'être présentées.

Cette réforme va modifier en profondeur le cadre statutaire des agents publics et le dialogue social dans la fonction publique, à l'image des ordonnances de 2017 pour le secteur privé.

La délégation FO reçue à Matignon a obtenu que le chantier sur la rémunération au mérite soit renvoyé à des discussions ultérieures. Force Ouvrière a également demandé que le Conseil national des services publics soit relancé afin qu'un réel débat soit mené sur le fond concernant les services publics de proximité : Commençons par poser la question "de quoi a-t-on besoin

dans la société d'aujourd'hui en matière de services publics ? Avec quels moyens, quelle organisation et quel mode de financement» plutôt que de réduire le service public à une dépense.

Ces questions, FO les porte depuis longtemps. C'est pourquoi, nous avons opposé au Grand débat, décidé par le gouvernement et auquel FO n'est pas partie prenante, la nécessité d'annoncer la suspension de ces réformes et de restaurer l'écoute du dialogue social et des syndicats et de rétablir la liberté de négociation.

A l'évidence, pour être entendus tant du gouvernement que du patronat, nous devons être en mesure de réagir à la hauteur sur le terrain de l'action syndicale.

Nous devons convaincre les salariés, public et privé, de s'arrêter ensemble le même jour pour dire : Stop, on ne peut plus subir. Nous voulons être entendus. Tel est le sens d'une action de grève interprofessionnelle. C'est ce que nous proposons aux autres syndicats et nous a conduit à l'appel à une puissante journée de mobilisation et de grève le 19 mars ! D'ici là à nous de tenir les assemblées générales pour réussir.

Yves Veyrier,

Secrétaire général

# AVANT-PROJET DE LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Bureau de l'UIAFP-FO s'est réuni en urgence à la suite de la première réunion technique concernant l'avant-projet de loi de transformation de la Fonction publique.

Cette première réunion, mascarade de dialogue social, s'est résumée à une présentation du Titre I de l'avant-projet de loi concernant le dialogue social et les organismes consultatifs.

Dès le départ, le Directeur général de l'administration et de la fonction publique a annoncé que le texte n'était pas modifiable.

Le dialogue social, tant prôné pour le secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, est tout aussi inexistant que durant l'année 2018 où l'administration a multiplié les réunions de concertation ... pour rien.

Ne voulant pas être instrumentalisée ni servir de caution à un gouvernement qui n'entend pas nos revendications, FO Fonction publique a décidé de ne pas participer aux deux prochaines réunions du 20 et 21 février.

D'autres organisations syndicales ont pris la même décision.

Pour être efficace et constructif, le dialogue social doit être sincère.

Malheureusement, ce n'est pas le cas avec le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, chargé de la Fonction Publique.

Ce sujet éminent sensible et important fera l'objet d'une analyse détaillée de notre part dans un prochain numéro de la « Tribune ».

D'ici là nous organisons le rapport de forces contre ce projet de destruction de la Fonction Publique notamment par la journée de grève interprofessionnelle du 19 mars 2019



# Le 28<sup>ème</sup> Congrès de notre Fédération s'est déroulé du 14-18 janvier 2019 au parc des expositions de Rouen



Sur 2372 syndicats recensés à la fédération, 1026 y étaient représentés

Nous nous plaisons à constater que durant les 5 jours 2000 congressistes ont échangé leurs expériences, leurs bagarres, leurs victoires, leurs attentes et leurs revendications.

Mais surtout leur volonté partagée de faire rayonner notre organisation syndicale dans l'ensemble des secteurs professionnels couverts par notre fédération.



L'ensemble des travaux de notre congrès ont été adressés à nos syndicats, mais nous vous proposons dans cette tribune, de mettre en exergue quelques paragraphes de la résolution générale ainsi que la résolution Fonction Hospitalière.

## Extrait de la résolution générale :

### " L'indépendance syndicale, notre raison d'être."

Face aux attaques du gouvernement et du patronat, le congrès rappelle et fait sienne la déclaration de la première conférence nationale FORCE OUVRIERE qui s'est tenue à Paris les 8 et 9 novembre 1947 : «Devant le danger des groupes, FORCE OUVRIERE expression nationale du syndicalisme ouvrier indépendant, affirme que l'unité ouvrière est plus que jamais nécessaire, déclare que cette unité ne pourrait résister à la politisation des organisations syndicales, rappelle l'impérieuse nécessité, pour le syndicalisme de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence, dont il juge utile de se saisir, ce qui implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, selon l'esprit ayant inspiré en 1906 le congrès d'Amiens. Elle considère que la force du mouvement syndical réside essentiellement dans le nombre et dans la cohésion du nombre.

Que cette unité et cette cohésion exigent, à l'intérieur de l'organisation, la pratique constante des règles d'une véritable démocratie et de la plus fraternelle tolérance ».

### Pour une organisation syndicale combative

Le congrès considère que la sauvegarde de la liberté syndicale est un socle incontournable, afin de lutter contre cette volonté de certains d'un syndicalisme rassemblé.

Afin de garantir cette liberté, cela passe par le développement de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Cela doit se concrétiser par la création en nombre de syndicats confédérés.

C'est pourquoi, le Congrès considère que le développement syndical est une priorité pour tous les militants et responsables, et rappelle le rôle premier de l'organisation syndicale, à savoir la défense collective des intérêts particuliers des salariés.

Le congrès exige que les syndicats mettent en œuvre, statutairement les conditions nécessaires pour permettre à tous les syndiqués de participer au fonctionnement de l'organisation syndicale, et également offrir la possibilité d'accès aux mandats syndicaux à tous les adhérents, et il refuse toute notion discriminatoire de quota ou de parité.

Le congrès appelle chaque syndicat à construire et mettre en œuvre son plan de syndicalisation, pour l'augmentation du nombre d'adhérents, garante de l'augmentation de l'audience électorale.

Le congrès rappelle qu'il ne peut y avoir qu'un seul syndicat CGT-FO dans une collectivité ou établissement.

Suite aux différentes réformes tant dans le privé, que dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, qui ont impacté fortement le fonctionnement des services et les conditions de travail des personnels, le Congrès appelle chacun des adhérents, militants à porter les revendications de Force Ouvrière à la connaissance des personnels et de décider les actions nécessaires, afin d'organiser le rapport de force qui ainsi permettra de contraindre le gouvernement à cesser sa politique de destruction du service public.

Le congrès constate au travers des nombreuses interventions des délégués mandatés que la situation des personnels dans les entreprises, les établissements et les collectivités, s'est considérablement dégradée.

Dans cette période particulière de mécontentement grandissant de la population et des salariés, la seule organisation syndicale libre et indépendante FORCE OUVRIERE, prendra ses responsabilités, afin de mettre fin à cette politique de casse sans précédent des acquis sociaux, et d'individualisation forcée, qui précarise de plus en plus de salariés.

Face à la surdit  du gouvernement aux revendications l gitimes des personnels, le congr s appelle l'ensemble des composantes des deux branches de notre f d ration, une et indivisible,   poursuivre la mobilisation des personnels par l'organisation d'assembl es g n rales des personnels afin d' tablir le cahier de revendications.

Le congr s soutient tous les syndicats engag s dans des actions revendicatives.

Compte tenu de l'extr me gravit  de la situation et de la continuation de destruction des droits sociaux, de notre mod le social, de nos valeurs r publicaines, le congr s consid re qu'il faut arr ter une succession de journ es d'action inefficaces et sans lendemain. A l'inverse il est n cessaire d'envisager   court terme, une action de gr ve de masse, durable et reconductible, pr par e par des assembl es g n rales, dans l'action commune, y compris dans le cadre interprofessionnel, pour faire aboutir nos revendications. C'est pourquoi FO n'a pas sa place dans « le grand d bat » orchestr  par le gouvernement.

Aussi, le Congr s appelle   la gr ve reconductible   partir du 3 f vrier 2019 avec un p riple du Havre jusqu'  Matignon o  l'arriv e est pr vue le 7 f vrier 2019 et auquel tous les militants, les sympathisants et plus g n ralement tous les citoyens sont invit s   participer, afin d'y

obtenir satisfaction   nos revendications l gitimes.

## Extrait de la r solution de la branche sant :

Le 28 me congr s national de la f d ration des personnels des services publics et des services de sant  Force Ouvri re r unie   ROUEN du 14 au 18 janvier 2019 a proc d    un bilan de la situation des personnels hospitaliers depuis le congr s de REIMS.

En premier lieu, il convient de caract riser une situation exceptionnelle du fait d'un rejet massif de la politique gouvernementale qui est dirig e, avec violence, contre la classe ouvri re et les droits collectifs. Elle a vu surgir une r sistance et une volont  de combattre qui couvait et qui a explos  avec le mouvement des gilets jaunes, dans lequel de nombreux hospitaliers sont partie prenante. Ce mouvement exprime une col re profonde et l gitime qui vient de loin, qui  mane de tout le territoire et qui pour l'essentiel, exprime des revendications qui recourent les n tres, notamment en mati re de salaires, de retraite, de services publics.

C'est dans ce contexte que se sont tenues les  lections professionnelles du 6 d cembre 2018. Elles ont port  notre f d ration   la deuxi me place au niveau national, avec des r sultats significatifs dans de tr s nombreux d partements.

Ce r sultat est un cinglant revers   tous ceux pour qui, la mission du syndicat ne serait plus la d fense des int r ts mat riels et moraux des personnels, mais l'accompagnement des politiques minist rielles. C'est  galement un d saveu de tous ceux qui ont us  de tous les stratag mes pour faire dispara tre FO.

Dans cette situation totalement in dite,   laquelle nous n'avons jamais  t  confront s, le congr s rappelle la n cessit  de pr server l'ind pendance syndicale en refusant toutes les formes d'implications des organisations syndicales pour faire taire les revendications. La pr sente r solution en dresse les principales.

## IL FAUT BLOQUER LE PROJET DE LOI SANT  !

Le projet de loi dont le congr s a eu connaissance, qui devrait passer au Parlement en mars prochain, constitue un v ritable outil de destruction du syst me de sant  et de l'h pital public.

Quels que soient le secteur ou la sp cialit  (m decine, chirurgie, obst trique, psychiatrie...), aucun n'est  pargn  par la suppression d'activit s et de lits. L'ambulatoire sert de pr texte pour couvrir la r duction des moyens. Ce mod le met en p ril l'acc s aux soins sur l'ensemble du territoire.

Le projet de loi sant  qui retranscrit les mesures organisationnelles du plan « Ma sant  2022 », permet

au gouvernement d'agir par voie d'ordonnance, pour faciliter la déconstruction du système de santé et de l'hôpital.

Parmi les dispositions, le projet de santé de territoire sera l'outil dans les mains de l'ARS pour rebattre les cartes, fermer les lits, regrouper les activités et les établissements au sein de GHT « intégratifs » ouverts au privé, ou encore avec la généralisation des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), c'est à dire la liquidation définitive de l'autonomie des hôpitaux. En outre, les ARS auront un pouvoir d'injonction pour imposer des filières communes dans les territoires. En d'autres termes, les ARS seront les seuls décideurs.

Le projet de loi prévoit de labéliser 500 à 600 futurs hôpitaux de proximité qui reposeront sur un « nouveau modèle d'organisation ».

En d'autres termes, le déclassement de centaines d'hôpitaux verra la suppression de leurs services de maternité et/ou de chirurgie, avec à la clef des suppressions de postes.

Il entend également réformer les protocoles de coopération entre professionnels de santé, c'est à dire l'élargissement des transferts de compétences, dans un objectif d'économies et de baisse du coût du travail. De surcroît, il contient des dispositifs s'attaquant au statut des personnels.

A l'inverse de ce projet destructeur, le congrès exige son retrait et son

abandon immédiat et oppose ses revendications.

Il réaffirme son attachement au service public et à l'hôpital public basé sur le système de solidarité issu des ordonnances instaurant la sécurité sociale en tant que pivot de l'organisation des soins.

Il s'oppose à toutes fermetures d'hôpitaux et services hospitaliers.

Il condamne la logique de « territorialisation de l'offre de soins », que l'on retrouve aussi dans d'autres « réformes » comme l'enseignement ou l'organisation territoriale.

Il rejette la régionalisation/privatisation créant les conditions d'un pouvoir sans limites des ARS qui favorisent une ouverture au secteur privé et exige la fermeture des ARS.

Il confirme le rejet des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et de leur forme intégrative prévue par le plan santé, ainsi que son opposition à la participation aux Conférences territoriales de dialogue social (CTDS) dont l'objectif est d'impliquer les syndicats dans la mise en œuvre des restructurations.

Il réaffirme son refus de participer au comité de suivi national des GHT, dont la logique est là aussi d'intégrer les syndicats à l'accompagnement des contre-réformes, ce qui est contradictoire avec la défense des revendications et l'indépendance syndicale.

Il s'oppose aux Projets Régionaux de santé (PRS) de deuxième génération et aux Schémas Régionaux de Santé (SRS) qui restructurent

l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale, remettant en cause l'accès aux soins et aux différentes prises en charge.

Le Congrès condamne le rapport du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) qui réclame en appui au gouvernement, une réforme systémique du système de santé.

Le Congrès demande l'arrêt des « réformes structurelles » qui sont toutes dictées par une réduction des coûts de gestion, conduisant à des mutualisations, à la fermeture de nombreux services au public et à la suppression de milliers de postes.

C'est pourquoi le congrès réaffirme son exigence de maintien de tous les hôpitaux publics, de tous les services médicaux et de tous les lits. Il exige l'arrêt des suppressions de postes dans les hôpitaux publics et le retour à une politique de recrutement et de formation en personnels médicaux et non médicaux sur la base des diplômes nationaux.

### En conclusion :

Le congrès remercie et félicite les militantes et militants pour le travail et les combats qu'ils ont menés pour améliorer les conditions de travail, et obtenir certaines avancées revendicatives dans un contexte d'austérité et de remise en cause généralisée.

Le congrès rappelle que le travail de terrain, la formation syndicale, la multiplication des implantations et l'engagement des militants ont permis d'élever le

syndicat FO en favorisant son audience.

Le congrès invite les militants à poursuivre et amplifier la syndicalisation pour défendre les revendications, s'opposer à la rigueur budgétaire et aux attaques contre nos droits statutaires.

Le congrès de la Fédération des personnels des services publics et de santé apporte son soutien total et entier aux syndicats FO engagés dans l'action revendicative contre les suppressions d'effectifs, les fermetures, de services et de lits, contre toute remise en cause des acquis ou accords concernant les RTT, les déroulements de carrière, etc...

Une deuxième place conquise pour faire avancer les revendications !

Le congrès tient à féliciter l'ensemble de nos syndicats pour les excellents résultats obtenus aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, qui ont permis de progresser en voix et ainsi asseoir à la deuxième place le syndicat FO dans la FPH, malgré toutes les tentatives du gouvernement de nous affaiblir par le biais du vote électronique.

Ces résultats constituent un formidable encouragement à travailler à la mobilisation des personnels pour faire échec aux projets gouvernementaux, qu'il s'agisse de la destruction du Statut général et des statuts particuliers à travers le « contrat social avec les agents publics » et CAP 22, qu'il s'agisse de la « réforme systémique » du système de santé et de l'hôpital public avec le projet de loi santé, ou encore la destruction

des 42 régimes particuliers de retraite, dont la CNRACL, avec un régime universel par points.

Ce résultat constitue pour la Fédération et ses syndicats un appui considérable pour faire valoir les revendications et défendre les garanties statutaires de toutes les catégories de personnels et défendre l'hôpital public.

Aussi le congrès affirme clairement la nécessité d'abroger l'ensemble des contre-réformes menées par les gouvernements successifs à savoir la loi BACHELOT « Hôpital, Patients, Santé et Territoires », la loi TOURAINE, dite de « Modernisation de notre système de santé » et d'obtenir le retrait du projet de loi Santé annoncé dans le sillage de la « stratégie de transformation du système de santé », rebaptisée « Ma santé 2022 ».

Organiser la résistance et construire le rapport de force face à ces attaques sans précédent !

Dans cet objectif, le congrès considère que les initiatives fédérales comme la conférence nationale contre les GHT du 26 octobre 2016 qui a réuni 420 délégués ou la conférence pour la défense des EHPAD du 28 novembre 2017, réunissant 350 délégués, ont constitué des points d'appui considérables dans la préparation de la grève nationale des hospitaliers du 8 novembre 2017, que dans celle du 7 mars 2017 et de la manifestation à Paris, que dans le succès de la grève historique des EHPAD du 30 janvier 2018. Ces initiatives marquent une étape importante

permettant d'envisager la suite de la bagarre sur les revendications.

A cet égard, face à cette situation, l'écrasante majorité des délégués qui sont intervenus à la tribune du congrès considère que les conditions sont réunies, pour s'appuyer sur les 1 000 réunions dans les EHPAD, pour que partout se tiennent des assemblées générales, afin d'affirmer les revendications et organiser le rapport de force en mettant au centre la question de la grève, y compris interprofessionnelle, de son organisation et de sa reconduction.

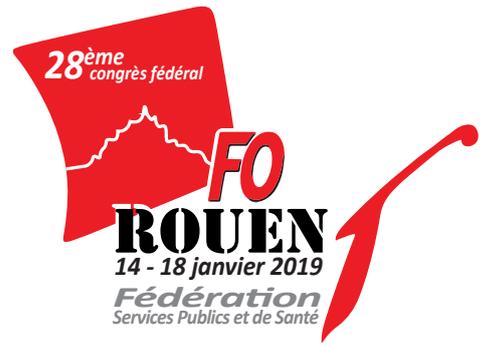
Parallèlement, la mobilisation spontanée d'une population qui a osé laisser éclater sa colère sans demander d'autorisation à personne, nous place devant nos responsabilités.

C'est pourquoi, les 1020 délégués du congrès FO décident de se mobiliser pour répondre à l'appel à la grève d'une semaine à compter du 3 février qui culminera le 7 février dans la montée à Matignon des personnels de tous nos établissements hospitaliers, de toutes nos collectivités territoriales.

Un seul mot d'ordre : Tous aux AG !

**Libre, unis, indépendants  
et déterminés nous  
obtiendrons satisfaction à  
nos revendications.**

**Revendiquer, résister et  
reconquérir !**



## **Déclaration adoptée par les 1022 syndicats réunis à Rouen, du 14 au 18 janvier 2019 à l'occasion du 28ème congrès de la fédération des personnels des services publics et de santé FO**

Les 1 022 syndicats FO réunis à Rouen se félicitent de la décision arrêtée en fin d'année dernière par les 10 organisations syndicales du secteur de l'aide aux personnes âgées (EHPAD et domicile) avec l'AD-PA proposant d'organiser 1 000 réunions ou assemblées générales, afin qu'elles réaffirment les revendications au travers de 1 000 motions d'établissements ou services.

Le congrès s'inscrit pleinement dans cette initiative, d'autant que FO a largement contribué à réunir les conditions de l'action commune qui a débouché sur la grève nationale des 30 janvier et 15 mars 2018.

Plusieurs délégués sont intervenus pour rendre compte des premières réunions. Le congrès s'adresse au chef de l'Etat pour qu'enfin, il reçoive une délégation et réponde aux revendications urgentes permettant d'accompagner correctement les personnes âgées et voir enfin les conditions de travail et de rémunération profondément améliorées.

Nous n'acceptons plus que cette situation perdure. C'est maintenant que le chef de l'Etat doit répondre aux revendications urgentes.

- Application du plan solidarité grand âge, à savoir un salarié par résident, dont 60 soignants pour 100 lits (préconisé par le rapport de l'Assemblée Nationale),

- Augmentation générale des salaires, la revalorisation du point d'indice de 18 %, et des perspectives professionnelles de carrières, dans le cadre du Statut et des Conventions Collectives Nationales,

- Augmentation du temps passé auprès des personnes âgées à domicile,

- Abrogation de la réforme de la tarification des EHPAD et la garantie de l'arrêt des baisses de dotations,

- Maintien de tous les effectifs en établissements et à domicile (y compris des contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés),

- Financement pérenne de l'aide à domicile,

- Arrêt des fermetures d'hôpitaux gériatriques et un plan permettant de restaurer ce réseau de soins,

- Plan d'embauche et de formation à la hauteur des besoins et attentes pour l'ensemble du secteur de l'aide et de la prise en charge de personnes âgées,

Monsieur le Président de la République, si nous ne répondez pas de façon urgente et immédiate aux revendications des organisations syndicales et l'AD-PA, nous n'aurions d'autre choix que de décider d'organiser la grève.

Adopté à l'unanimité des délégués présents au congrès, à Rouen le 16 janvier 2019.



# Tous à Matignon pour y trouver du "pognon"

Nous l'avons décidé pendant notre 28ème Congrès fédéral, en lien et de plein accord avec nos camarades de la Fonction Publique de l'État. Nous l'avons réussi au-delà de nos espérances.

Le périple du 3 au 7 février 2019, en présence de représentants FO des différents secteurs de la fonction Publique a été un succès, ponctué de rencontres, de prises de paroles, de conférence de presse, d'entrevue avec des élus et surtout d'échanges avec des militants FO de tous secteurs.

Le périple s'est conclu par une entrevue avec les 3 conseillers du premier Ministre le 7 février 2019, et par une manifestation qui a réuni plus de 8000 militants.

Cette démonstration n'est qu'une étape dans la construction du rapport de forces et de la mobilisation pour gagner sur nos revendications :

- l'augmentation du point d'indice et des salaires ;
- L'arrêt des suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires



- La défense du service public de proximité
- La défense du statut de la fonction publique territoriale
- La défense de notre système de retraite.

## Revendiquer, résister et reconquérir !

Les cinq prochaines pages sont un déroulé de ce périple de cinq jours, que l'équipe militante a réalisé tous les soirs, pour permettre que l'ensemble de nos syndicats et de nos syndiqués en ait un compte rendu journalier.





## J 1 - DIMANCHE 3 FEVRIER 2019 -

11 h - Devant la Mairie du HAVRE - Arrivée de la délégation FO Fonction Publique.

Début du périple FO Fonction Publique pour aller chercher le « pognon » à Matignon, pour la défense des Services Publics de proximité, pour l'augmentation générale des salaires...

18 H – Arrivée de la délégation à l'Hôpital de BERNAY pour la défense d'un hôpital de proximité, pour le maintien de la maternité.

Préparation avec les camarades FO de l'Eure du rassemblement du 4 février 2019 au matin devant l'hôpital de Bernay.

Ensuite départ pour Beaumont Le Roger avec visite de la trésorerie « fermée » pour protester et soutenir les services publics de proximité.



**TOUS À PARIS LE 7 FÉVRIER (12H00 GARE MONTPARNASSE)  
POUR ALLER CHERCHER LE POGNON À MATIGNON!  
RÉSISTER- REVENDIQUER-RECONQUÉRIR**



# PÉRIPLÉ FO FONCTION PUBLIQUE

**J 2 - LUNDI 4 FEVRIER 2019 -**

**SUITE DU PERIPLE :**

**BERNAY → BEAUMONT LE ROGER → EVREUX**

Fermeture des services publics = destruction du lien social.

Au cours de notre périple, nous avons constaté la fermeture de tous les commerces de proximité, la mise en vente d'une maison sur 3.

C'est l'abandon de territoires entiers de notre république que nous pouvons constater.

Rencontre à Beaumont le Roger avec les camarades des Finances Publiques qui se sont battus contre la fermeture de la trésorerie remplacée depuis par une Maison de Services au Public !!!!

Maison qui n'est pas en mesure d'assurer véritablement une mission de service public... Les usagers trinquent une fois de plus!

Au cours de cette journée des délégations de l'Eure, de la Seine Maritime et du Calvados nous ont accompagnés autant du Public que du Privé notamment de la métallurgie de Schneider.



**MATIGNON**



**NANTERRE**



**VERNON**

**TOUS À PARIS LE 7 FÉVRIER (12H00 GARE MONTPARNASSE)  
 POUR ALLER CHERCHER LE POGNON À MATIGNON!  
 RÉSISTER- REVENDIQUER-RECONQUÉRIR**



**J 3 - MARDI 5 FEVRIER 2019 -**

**SUITE DU PERIPLE :**

**EVREUX → PARVILLE → ROUVRAY → VERNON**

Cette troisième étape du périple est faite en présence du camarade Yves Veyrier, secrétaire général de notre confédération. Visite à l'hôpital d'Evreux en présence de nombreux militants FO de la région et des différents secteurs du service public (Santé, Territorial, Défense, Finances, Enseignement, etc, etc...)



Le périple s'est ensuite rendu au collège Pablo Neruda au quartier de la Madeleine à Evreux, quartier particulièrement défavorisé (40 % de chômage, 60 % de la population ne possédant pas de véhicule).

Ce collège qui avait un taux de réussite exceptionnel aux examens a été fermé il y a un an par pure logique financière et idéologique. La section FO lycées et collèges de l'Eure a engagé les démarches et les poursuit encore aujourd'hui pour la réouverture de ce collège.





**J 4 - MERCREDI 6 FEVRIER 2019 -**

**SUITE DU PERIPLE :**

**VERNON → LA ROCHE GUYON → NANTERRE**

Mercredi 6 février rencontre la poste de Vernon avec les camarades FO postiers de l'Eure pour dénoncer la casse du service public postal. Fo exige le maintien de toutes les postes de proximité.

L'après-midi rencontre avec le syndicat Fo et les résidents de l'EHPAD de Vernon

Adoption de la motion exigeant un agent par résident qui sera remise au Président de République le 21 février.

Le périple se termine par une rencontre avec le syndicat Fo de la mairie de Nanterre où nous avons débattu de la situation de la Fonction Publique Territoriale.





**J 5 - JEUDI 7 FEVRIER 2019 -**

**MANIFESTATION NATIONALE A PARIS :  
MONTPARNASSE → MATIGNON → INVALIDES**

**UNE REUSSITE AVEC PLUS DE 8000 MANIFESTANTS**

**Nous avons pu annoncer le bilan de l'audience à Matignon qui est déjà une première avancée.**



Suite à l'audience de FO avec les conseillers du Premier ministre, le projet portant sur les rémunérations et consistant dans le cadre des quatre chantiers de réformes en cours (rémunérations au mérite, recours accru aux contractuels, plan de départs volontaires, restructuration des instances représentatives des personnels) à vouloir allonger la durée d'échelon de trois mois par année est « annulé pour l'instant, reporté » annonçait Christian Grolier devant les militants FO réunis aux Invalides.

Par ailleurs soulignait le secrétaire général de l'UIAFP-FO, si « concernant le grand débat, FO n'a rien à y faire », en revanche « il faut un débat sur les missions publiques ». Cette revendication de longue date de Force Ouvrière semble faire son chemin.

Ce 7 février, les conseillers du Premier ministre ont indiqué que le « conseil national des services publics », créé en 2014, devrait être réactivé. Les organisations syndicales y participeraient.

Concernant les salaires, FO-Fonction publique a souligné encore ce 7 février à Matignon « qu'il n'était pas admissible qu'il y ait du clientélisme ». L'octroi forcément bénéfique d'une prime à certains (policiers, agents des finances publiques) ne peut être satisfaisant. Il faut « une prime pour tous les agents », ce qui ne fait pas oublier la revendication d'une augmentation générale du point d'indice (base de calcul de tous les salaires des agents publics). L'UIAFP-FO a ainsi demandé que « le Premier ministre s'engage à ouvrir des négociations » indiquait Christian Grolier.

Ce 7 Février 2019 la manifestation nationale à l'appel de Force Ouvrière a rassemblé 8 000 manifestants

Cette réussite pour la défense des Services Publics et le Pouvoir d'Achat connaîtra un prolongement par la construction du rapport de force et la mobilisation, **ON NE LACHERA RIEN !**

**RESISTER**

**REVENDIQUER**

**RECONQUERIR**

### IN **FO** JURIDIQUES

REVUE TRIMESTRIELLE JURIDIQUE FO

#### La Cour de cassation fait sauter les verrous de la rupture conventionnelle !

**D**'importants arrêts de la chambre sociale de la Cour de cassation relatifs à la rupture conventionnelle viennent d'être rendus.

C'est avec une certaine impatience que nous en avons pris connaissance pour finalement laisser place à l'incompréhension et à la désolation. La chambre

sociale a pris le parti de n'attribuer aucune valeur contraignante aux garanties mises en place par l'ANI lors de la création de ce mode de rupture autonome. Ces garanties prévues à l'article 12 de l'ANI du 11 janvier 2008 constituaient la condition déterminante du consentement des signataires à l'accord.

Une telle dénaturation de la volonté des signataires est choquante et, de plus, contestable juridiquement.

Comment peut-on prôner le dialogue social et l'importance du « droit négocié » en faisant si peu cas des termes d'un accord ?

Il faut croire que la volonté des partenaires sociaux n'intéresse pas plus le législateur que les hauts magistrats.

(suite page 25)

N° 84 - DEC. 2013 / FEV. 2014

#### SOMMAIRE

Page 6

- **Licenciement des salariés protégés (4) : réintégration et indemnisation**
- **Rapport Bailly : salariés, préparez-vous à travailler le dimanche !**
- **La requalification du CDD**

Page 25

#### Jurisprudence commentée

- **La Cour de cassation fait sauter les verrous de la rupture conventionnelle !**
- **Liste commune : peut-on désigner un délégué syndical commun ?**
- **Lorsque l'activité de conseil juridique associée à des actions revendicatives permet d'accéder à la qualification de syndicat**

• **Inaptitude du fait du harcèlement : le statut protecteur du salarié protégé réaffirmé**

Page 46

- **Harcèlement disciplinaire et discrimination syndicale**

Page 59

- **La saisie des rémunérations**

Page 61

- **Le droit de retrait**

Page 64

- **Infobiblio**

#### Licenciement des salariés protégés (4) : réintégration et indemnisation

**D**epuis plusieurs numéros d'*InFOJuridiques*, nous avons pris le parti de nous intéresser au vaste et important sujet du licenciement des salariés protégés. Après avoir abordé, en dernier lieu, le problème de la contestation des décisions administratives, il nous reste à nous pencher sur le problème parfois épineux de la réintégration et de l'indemnisation du salarié irrégulièrement licencié.

Ce dernier volet de notre étude vient ainsi mettre un terme à ce panorama, certes non exhaustif, mais que nous avons voulu le plus complet possible, sur un sujet auquel tout un chacun est susceptible de se voir confronté, dans l'exercice de ses activités syndicales. Que ce soit pour nous-mêmes, ou pour des camarades qui nous entourent, il est important et essentiel d'avoir une vue générale sur ce dispositif destiné à donner à ceux qui s'investissent dans des mandats électifs ou désignatifs, une protection minimale, dite exorbitante du droit commun, afin de

leur permettre d'envisager l'exercice de leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles.

La réintégration et l'indemnisation sont les deux outils susceptibles de redonner aux salariés irrégulièrement licenciés, c'est-à-dire licenciés sans ou malgré un refus d'autorisation ainsi qu'à ceux dont l'autorisation de licenciement a été annulée, la possibilité de retrouver leur emploi et leurs fonctions syndicales ou au moins d'obtenir réparation.

#### Quelle sanction : indemnisation et/ou réintégration ?

Réparation et/ou réintégration, ce choix appartient à chaque intéressé, en fonction des circonstances et de sa situation personnelle. Chaque situation est unique et les contentieux parfois longs. Notre objectif est donc de simplement vous donner les clés afin que le choix de chacun puisse être opéré dans les meilleures conditions et en toute connaissance de cause.

(suite page 6)

**La revue juridique qu'il vous faut :**  
*l'actualité jurisprudentielle, les nouvelles lois, décortiquées et analysées par le service juridique confédéral.*  
*L'essentiel du droit, à posséder absolument !*

1 an pour **40 €**

Tarif réservé aux adhérents Force Ouvrière : 1 an pour **20 €**

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

**InFOJuridiques**

**Confédération Force Ouvrière : Secteur juridique**

**141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14**

# Le projet de loi Buzyn, nous n'en voulons pas !

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé (PLOTSS) a été présenté le 13 février au conseil des ministres. Il devait être discuté au parlement à partir du 12 mars.

Le gouvernement a engagé la procédure accélérée sur le texte. Une situation de plus en plus intenable dans tous les hôpitaux !



© freepik.com

Les services d'urgence sont saturés, les fermetures de lits, de service se multiplient comme à Bernay, à Saint Calais, au Blanc, à Saint Malo, dans les hôpitaux psychiatriques.

La pénurie d'effectifs est sciemment organisée par les gouvernements et ses ARS, pour mieux légitimer les suppressions de lits et d'activités.

Le plan d'économies de 1,5 milliards sur la masse salariale concocté par le ministère de la santé est maintenu, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 asphyxie les établissements et nos revendications sont bloquées à tous les niveaux !

C'est dans ce contexte que le ministre de la santé en-

tend aggraver cette situation explosive avec son projet de destruction organisée de l'hôpital public et du système de santé, en déclassant 500 à 600 hôpitaux publics, en accélérant le processus de fusion des établissements dans les GHT, dont le nombre est appelé à diminuer.

Tout ceci dans un seul but économique : réduire les postes et les activités. Cela aggrave la désertification sanitaire dénoncée par FO et par le mouvement des gilets jaunes.

Pour mener à bien ses funestes objectifs, la ministre veut utiliser la procédure des ordonnances. Cinq sont prévues notamment pour revoir de fond en comble la carte hospitalière et liquider des milliers de postes !

Parallèlement, un autre projet de loi portant sur la fonction publique, intègre des mesures du plan « Ma santé 2022 » et entend s'attaquer au service public et au statut.

Les 2 000 délégués des syndicats FO réunis en congrès à Rouen en janvier dernier

ont adopté des résolutions claires contre ce projet de loi.

Voici ci-dessous un extrait de la résolution statutaire FPH, ainsi qu'un extrait de la résolution générale :

## IL FAUT BLOQUER LE PROJET DE LOI SANTÉ !

*« Le projet de loi, dont le congrès a eu connaissance, qui devrait passer au Parlement en mars prochain, constitue un véritable outil de destruction du système de santé et de l'hôpital public.*

*Quels que soient le secteur ou la spécialité (médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie...), aucun n'est épargné par la suppression d'activités et de lits. L'ambulatoire sert de prétexte pour couvrir la réduction des moyens. Ce modèle met en péril l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.*

*Le projet de loi santé qui retranscrit les mesures organisationnelles du plan « Ma santé 2022 », permet au gouvernement d'agir par voie d'ordonnance, pour*

faciliter la déconstruction du système de santé et de l'hôpital.

Parmi les dispositions, le « projet de santé de territoire » sera l'outil dans les mains de l'ARS pour rebattre les cartes, fermer les lits, regrouper les activités et les établissements au sein de GHT « intégratifs » ouverts au privé, ou encore avec la généralisation des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), c'est à dire la liquidation définitive de l'autonomie des hôpitaux. En outre, les ARS auront un pouvoir d'injonction pour imposer des « filières communes » dans les territoires. En d'autres termes, les ARS seront les seuls décideurs.

Le projet de loi prévoit de labéliser 500 à 600 futurs hôpitaux de proximité qui reposeront sur un « nouveau modèle d'organisation ». En d'autres termes, le déclassement de centaines d'hôpitaux verra la suppression de leurs services de maternité et/ou de chirurgie, avec à la clef des suppressions de postes.

Il entend également réformer les protocoles de coopération entre professionnels de santé, c'est à dire l'élargissement des transferts de compétences, dans un objectif d'économies et de baisse du coût du travail. De surcroît, il contient des dispositifs s'attaquant au statut des personnels.

**A l'inverse de ce projet destructeur, le congrès exige son retrait et son abandon immédiat et oppose ses revendications.**

Le Congrès demande l'arrêt des « réformes structurelles » qui sont toutes dictées par une réduction des coûts de gestion, conduisant à des mutualisations, à la fermeture de nombreux services au public et à la suppression de milliers de postes.

C'est pourquoi le congrès réaffirme son exigence de maintien de tous les hôpitaux publics, de tous les services médicaux et de tous les lits. Il exige l'arrêt des suppressions de postes dans les hôpitaux publics et le retour à une politique de recrutement et de formation en personnels médicaux et non médicaux sur la base des diplômes nationaux. »

## DÉFENDRE L'HOPITAL PUBLIC

### (Résolution générale)

Dans la poursuite de la conférence contre les GHT du 26 octobre 2016 qui a réuni 420 délégués, qui a constitué un point d'appui considérable dans la préparation de la grève nationale des hospitaliers du 8 novembre 2016, ainsi que dans celle du 7 mars 2017 et de la manifestation nationale, le Congrès mettra en œuvre tous les moyens, y compris par la grève totale, pour le retrait du projet de loi Santé de la ministre BUZYN. Projet qui conduit à la destruction de l'hôpital public et à la suppression de milliers d'emplois.

Le Congrès met en garde contre la tentation de dicter aux professionnels de santé leurs pratiques dans le seul objectif de faire baisser les dépenses au détriment des malades.

Il condamne par principe les enveloppes fermées et limitatives, ainsi que toute forme de tarification à l'acte (comme la T2A) comme mode de financement actuel des établissements, générateur de déficit budgétaire les empêchant de réaliser les investissements nécessaires. Le Congrès revendique une dotation à hauteur des besoins des hôpitaux, avec le rétablissement du financement de l'hôpital public par le prix de journée.

Le Congrès confirme le rejet des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et de leur forme intégrative prévue par le plan « Ma santé 2022 ». Les GHT, avec l'obligation de mettre en commun certaines activités, préfigurent les fusions d'hôpitaux, débouchant sur des fermetures de services entiers, voire d'établissements. FO mettra tout en œuvre pour combattre cette loi synonyme de destruction de l'hôpital public. »

\*\*\*\*

**Compte tenu de la procédure accélérée décidée par le gouvernement pour ce projet de loi, la Fédération et son bureau fédéral qui sont chargés de mettre en œuvre les résolutions du congrès pour bloquer ce texte, prendra les mesures et les initiatives qui s'imposent pour, comme pour les EHPAD, réaliser les conditions pour empêcher ces mesures néfastes.**

# Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis



## René SALE

*Que peux-tu nous dire des dernières élections professionnelles sur le Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis ?*

En premier lieu, nos résultats sont le fruit d'un travail syndical de terrain, quotidien, de toute l'équipe Force Ouvrière de l'Hôpital.

Depuis 2014, où nous étions redevenus première organisation devant la CFDT avec 44,99 %, nous n'avons eu de cesse de mener tous les combats pour la défense de l'Hôpital Public contre le CREF pour la défense de tous nos postes.

Le syndicat a porté plus de 700 dossiers individuels d'agents pour leur carrière, leurs droits, les mise en stage, la défense des effectifs dans tous les services.

Concernant l'élection de 2018, nous avons dû nous battre contre une coalition CGT, CFDT, SMPS-UNSA qui ont cherché toutes les alliances contre nature pour nous isoler.

Ainsi, nous avons été les seuls à nous positionner contre le vote électronique.

Cela a été une grande satisfaction pour toute l'équipe syndicale, mobilisée 24h/24 du 30 novembre au 6 décembre 2018, d'être devenue pour la première fois le syndicat majoritaire avec 55,30 % de voix.

Nous avons la majorité absolue au CTE avec 8 sièges, au CHSCT avec 5 sièges et au Conseil de Surveillance où nous avons pris les 2 sièges !

Nous avons, par ailleurs, obtenu 15 élus sur 23 aux CAPL et nous sommes seuls dans 3 CAPL, les ingénieurs, les TSH et les Sages-Femmes.

*Est-ce que le contexte actuel n'est pas défavorable aux organisations syndicales ?*

Il est certain que la campagne médiatique contre les « gilets jaunes », les organisations syndicales et la politique du Gouvernement à refuser tout cadre de négociation avec notre Fédération, n'est pas de nature à faciliter le travail syndical.

A ce propos, en ce qui concerne le CHIAP, les syndicats CGT et CFDT ont engagé un recours en annulation des élections professionnelles, recours rejeté par la Direction et, depuis le 6 décembre, n'ont de cesse que de dénoncer ce qu'ils appellent « des élections déloyales »

Pour autant, le travail syndical de terrain, la reconnaissance de l'investissement quotidien de toute l'équipe trouvent un écho de plus en plus important auprès des agents qui passent le cap du vote de soutien à celui de l'adhésion.

*Peux-tu présenter le fonctionnement de ton équipe syndicale ?*

Sur la base de nos résultats, l'équipe syndicale est structurée pour pouvoir intervenir sur tous les sites.

L'établissement de Pertuis situé à 30 km d'AIX et qui compte 300 agents, l'EHPAD Roger Duquesne situé quartier Est d'Aix avec 120 agents, le Centre Pénitentiaire de Luynes (le CP de Luynes est le troisième plus gros après Fleury-Mérogis et Fresnes) dans la zone d'activité avec une trentaine

d'agents, l'Unité Centrale de Production à Bouc-Bel-Air avec 25 agents et l'établissement principal dans le centre-ville d'Aix avec plus de 2000 agents.

Nous avons des délégués dans tous les sites qui œuvrent au quotidien pour accompagner les agents, porter les revendications.

Nous avons, le 31 janvier dernier, déposé un préavis de grève avec les personnels sur l'EHPAD Roger Duquesne et obtenu par la négociation un calendrier de mise en stage des personnels contractuels et quelques créations de postes.

Nous sommes en bagarre contre la Direction, l'Agence Régionale de Santé et le Ministère qui, à l'instar de tous les hôpitaux, veulent nous imposer des économies drastiques de personnel alors que nous en manquons cruellement.

Avec les personnels, nous organisons des débrayages dans tous les services, Pédiatrie, Neurologie, Pôle Mère-Enfant et l'épidémie de grippe que nous avons traversée n'a fait que révéler les conséquences dramatiques en termes de prise en charge des patients, de par la suppression de 50 lits d'hospitalisation en 2018 au prétexte d'augmenter le nombre de lits en ambulatoire.

On s'est retrouvé dans une situation frisant la catastrophe sanitaire avec un épuisement de tous les personnels, sans cesse rappelés sur leurs repos, leurs récupérations, leurs congés annuels.

La situation est au bord de la grève et nous travaillons quotidiennement pour préparer les conditions de la grève dans tous les services, pour porter et faire avancer notre cahier revendicatif.

Le syndicat FO du CHIAP est en ordre de marche pour préparer, d'ores et déjà, les prochaines élections de 2022 sur le seul terrain qui est le nôtre, celui de la revendication et non pas de la cogestion.

Notre syndicat est totalement impliqué dans l'interprofessionnelle avec l'UL FO d'Aix, l'UD et nous avons participé, de manière active, à toutes les initiatives de la Fédération sur un plan local, départemental et national, à l'exemple de celle du 7 février à Paris.

Pour terminer, le succès du syndicat FO du CHIAP c'est d'abord et avant tout le travail d'une équipe soudée, solidaire et déterminée.

Aix-en-Provence,

le 21 février 2019



# La fin programmée de notre système de retraite



© freepik.com

Le grand chantier de la REFORME DES RETRAITES a été confié à Monsieur Jean-Paul DELEVOYE (Haut-Commissaire chargé de la réforme des retraites). Il constitue à lui seul le fondement même de ce qu'ils nomment volontairement le « Nouveau Monde ».

La technique : Rassurer à la fois les retraités d'aujourd'hui mais aussi les futurs retraités.

Ainsi, selon le gouvernement "rien ne presse et les mesures préconisées seront plus justes, plus équitables en phase avec ce que demandent les Français. Et pour encore mieux nous rassurer affirme qu'il n'y aurait pas de problème d'argent... ". Ben voyons !

**Premier coup de canif** dans cette belle démonstration : l'évolution des pensions actuelles.

Celle-ci sera désindexée par rapport à l'évolution des prix comme le précise la loi actuelle...

**Deuxième coup de canif** : les retraités dont les pensions sont supérieures à 2 000 € brut conservent une CSG à 8,3%.

Il s'agit pour les représentants du pouvoir de bien mettre en avant l'arbre qui cache la forêt... en usent de quelques subterfuges :

- *Les retraités globalement vivraient mieux que leurs enfants et qu'à tout le moins mieux que certains jeunes actifs...*

- *Le Gouvernement encourage et soutient de toutes ses forces les actifs (ceux qui sont ou seraient productifs !..) au détriment des retraités, (les inactifs.)*

- *Les "charges dites patronales" coûtent très cher à la société et surtout aux entreprises... donc il convient à ces dernières de leur donner de l'air afin de pérenniser leurs moyens d'existence...*

Le Gouvernement peut alors enfoncer le clou et taper à bras raccourcis sur les cotisations salariales, "NOTRE SALAIRE DIFFERE".

C'est-à-dire sur : depuis l'intervention du Président de la République (décembre 2018) sont proposées:

- une augmentation du SMIC de 100 € mensuel

- la défiscalisation des heures supplémentaires

- l'instauration d'une prime annuelle défiscalisée

## MENSONGE !!!

- Augmentation du SMIC : en réalité constituée par l'augmentation de la prime d'activité payée par l'impôt (celle-ci fluctue en fonction du niveau des salaires et à la demande des salariés) :

- Les cotisations sociales ...disparues ! ...

- Défiscalisation des heures supplémentaires ! ... disparition des cotisations sociales

- Prime annuelle défiscalisée - encore un contre-emploi...

Les trois conjugués aboutiront à terme inévitablement à une reprise forte du chômage et à un manque cruel de trésorerie pour les régimes de retraites.

Ainsi le "Nouveau Monde" aura gagné et pour les retraités futurs il ne restera plus infime que le recours aux fonds de pensions.

L'arnaque est grossière et mais comme dit l'adage : « plus c'est gros, mieux ça passe !... »

## On ne lâche rien !

**Maintien du code des pensions civiles et militaires**

**Maintien de la CNRACL**

**Maintien des 42 régimes de retraites**

# L'aventure FORCE OUVRIERE, au-delà d'un idéal qui m'anime, un vrai métier passionnant et captivant.

**Agnès DEBEVER**, actuellement Secrétaire générale du Centre Hospitalier de Grasse, élue dans toutes les instances locales et départementales, membre CHSCT, membre au Conseil Régional Stratégique et de Gestion de l'ANFH PACA, membre du bureau régional.

Native du Nord de la France, et issue d'une famille de fonctionnaires : mon père était jardinier au CHR de Lille et ma mère secrétaire à la faculté de médecine de Lille

J'ai exercé en 1988 pour la première fois dans la fonction publique hospitalière en qualité d'ASH pendant les vacances d'été, en tant qu'étudiante. Je suis entrée en 1989 comme Secrétaire Médicale auxiliaire permanente, à l'hôpital de Seclin dans le Nord. Trois mois après, j'étais stagiaire, puis titulaire. Je suis arrivée à Grasse par mutation en 1991. Après un petit détour sur Nice, je me suis stabilisée sur Grasse en 1993.

## L'engagement syndical :

J'ai manifesté pour la première fois à 17 ans. C'était en 1986 contre le projet de loi DEVAQUET qui prévoyait de réformer l'enseignement supérieur. Cette conscience citoyenne est donc apparue très tôt et ne m'a jamais lâchée. Aujourd'hui, j'en ai fait mon métier.

Le syndicat Force Ouvrière existait déjà dans l'établissement de Grasse. Nous avions le passage quasi quotidien de Germain, secrétaire adjoint, dans les services avec qui j'ai sympathisé et avec qui il m'arrivait d'évoquer les problèmes des collègues qu'il fallait résoudre. Le droit hospitalier m'attirait. Ma curiosité faisait que j'aimais lire les journaux officiels avec derniers décrets sortis, je m'intéressais à la vie de l'hôpital en dehors de ma sphère secrétariat.

C'est Germain qui m'a mis le pied à l'étrier et a su ensuite trouver les mots pour me convaincre de militer à leurs côtés.

Ma première adhésion au syndicat s'est faite en 2004. Quelques mois, plus tard, lors des élections professionnelles, Germain m'a demandé de bien vouloir me présenter au CAPL en tant que suppléante, afin de défendre mes collègues. J'ai d'abord été suppléante d'Angéline, celle-ci partant à la retraite un an après, je suis passée titulaire.

C'est à partir de ce moment, que les choses se sont accélérées syndicalement.

Je me suis intéressée à la vie du syndicat où je suis devenue membre de bureau.



J'ai fait connaissance de Gilles, secrétaire général et de tous les autres membres du bureau avec qui une complicité s'est très vite installée. Une fois élue, les collègues venaient vers moi, et à chaque fois je mettais tout en œuvre pour les informer, leur donner une réponse avec l'équipe Force Ouvrière. J'ai décidé de m'investir et d'aller plus loin dans mon engagement.

## Pourquoi Force Ouvrière ?

Pour son indépendance et sa liberté. En 2008, nouvelles élections professionnelles où j'ai accepté d'être candidate à toutes les instances y compris au niveau départemental, j'ai également été désignée membre CHSCT. J'ai suivi des formations syndicales afin de mieux comprendre le fonctionnement du syndicat.

J'ai rencontré des camarades de métier différents, animés par les mêmes valeurs que moi à savoir la défense des agents.

En 2010, Germain est tombé malade, il m'a alors demandé de le remplacer et de prendre un détachement de service. Après réflexion et beaucoup d'hésitation, j'ai accepté un mi-temps en attendant qu'il se soigne pour aider le bureau. Quelques mois plus tard, je voulais tout quitter. Les doutes s'installaient face aux difficultés des dossiers, au travail à accomplir, aux situations difficiles émotionnellement. J'avais l'impression d'avoir une montagne infranchissable devant moi.

### La détermination et le travail gagnent toujours.

Les encouragements de Gilles et de Germain m'ont aidé à tenir le cap. Germain m'a alors exprimé qu'il comptait sur moi pour la relève, je lui ai alors promis de rester. J'ai continué de progresser, de prendre du recul face aux dossiers à défendre.

D'un naturel très compassionnel, j'ai dû apprendre à me détacher des affaires.

Mais cela n'a pas altéré ma détermination pour défendre les agents. Galvanisée par ce désir de justice pour tous, je mets tout en œuvre pour aller au bout des procédures et obtenir gain de cause.

En 2010, j'ai été élue secrétaire adjointe.

En 2012, Germain FERNANDEZ nous a

quittés, mais il est toujours avec nous dans tous nos combats.

En 2013, j'ai été élue secrétaire générale sous l'impulsion de Gilles DENANS et du bureau puisque celui-ci partait à la retraite, et personne ne voulait se lancer.

Une équipe était en place avec de l'expérience, mais beaucoup de départs à la retraite prévus dans les 2 ans à venir.

Il a fallu trouver la relève, relancer une dynamique et redonner confiance aux collègues de l'établissement pour que le syndicat Force Ouvrière soit connu et reconnu par son travail et son sérieux.

En 2014 arrivent les élections professionnelles. Mon but était de faire mieux qu'en 2011. Notre travail allait t-il être reconnu ? Oui, puisque nous sommes passés majoritaire. Cela m'a donné confiance et boosté pour l'avenir.

J'intègre une équipe dynamique avec son chef de file Gilles MANCHON dans le cadre du Comité Pédagogique Régional de l'ANFH Paca, suite à un départ à la retraite.

En 2015, j'intègre le Comité Régional de Gestion dans la nouvelle composition suite aux élections professionnelles.

De 2017 à janvier 2019 secrétaire adjointe départementale aux côtés de Michel FUENTES qui avait besoin de renfort.

En 2018 nouvelles élections professionnelles avec pour

objectif : faire mieux et renforcer notre majorité : s'imposer !

Le travail avait été fait. Nous n'avions pas démerité depuis 4 ans.

Résultats : objectif atteint avec 53,54 %.

Il faudra maintenant assumer les résultats, continuer à travailler et à être présents pour les collègues.

J'aime rappeler en réunion de bureau que le syndicat a été créé pour défendre et aider les collègues se trouvant dans l'impossibilité de s'exprimer face à la direction, ou de s'exprimer par écrit.

Mon optimisme et mon esprit téméraire ont permis de créer une équipe allant dans la même direction qu'est la défense des agents et du collectif.

Je suis fier de mon équipe actuelle qui m'apporte tout le soutien nécessaire et qui sait également me dire stop aussi quand il le faut, car j'ai tendance à ne pas avoir limites dans le travail.

Je suis fier d'appartenir à la région PACA où Marc KATRAMADOS notre secrétaire régional a su impulser une dynamique de groupe régionale, où circulent des vraies valeurs humaines.

**Vive le syndicat FORCE OUVRIERE, libre et indépendant.**

# L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Nouvelle formule du journal des syndicats



Toutes les deux semaines, l'info militante couvre l'actualité politique, économique et sociale en France et dans le monde, et délivre des articles et des informations que vous ne lirez nulle part ailleurs.

## Abonnez-vous dès maintenant !

Tarif public : 54 euros par an  
Tarif adhérent : 18 euros par an

Service abonnement - L'info militante Confédération de Force Ouvrière  
141 avenue du Maine 75680 Paris cedex 14

**Si personne ne se soucie  
aujourd'hui de l'avenir des hospitaliers,  
qui s'en souciera demain ?**



**COMPLEMENTAIRE  
RETRAITE DES HOSPITALIERS**

*La solution*

**C.G.O.S association souscrites**

**Choisir la Complémentaire Retraite des Hospitaliers,  
c'est prendre en main son avenir pour profiter d'une retraite sereine.**

Depuis 1963, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers créée, à l'initiative du C.G.D.S, par des hospitaliers pour les hospitaliers, est aux côtés des agents avec une solution adaptée et accessible pour limiter la perte de revenus qu'ils subiront à la retraite.

Plus d'infos : [crl.cgos.info](http://crl.cgos.info)

**1<sup>ER</sup> COMPLÉMENT DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE**